

Règlement de « La Gouladaise » Samedi 9 mai 2026

Présentation de l'épreuve : La Gouladaise est un événement sportif présentant une course nature, un canitrail et une marche nature organisés par le comité des fêtes de Goulade sur la commune de Goulade.

1 distance pour la course nature : 10 kms ; 1 distance pour le Canitrail et la marche : 8 kms.

La remise des dossards se fera à la salle communale à proximité de la mairie à partir de 15h. Un briefing aura lieu à 16h45.

Le départ du Canitrail sera donnée à 17h.

Le départ de la course nature et de la marche en suivant à 17h05.

Le Canitrail et la course nature seront chronométrés.

Participation et inscription : La Gouladaise est ouverte à tous les coureurs, licenciés ou non, âgés de plus de 16 ans au jour de l'épreuve. Les participants doivent être aptes à la pratique de la course à pied. Pour les mineurs, leur inscription doit être accompagnée d'une autorisation parentale dûment remplie.

La Gouladaise est limitée à 150 participants pour des raisons de sécurité et pour assurer le bon fonctionnement de l'épreuve. Les licenciés (F.F.A, F.F Tri, Ufolep trail/raid/duathlon) devront fournir une photocopie de leur licence. Les autres concurrents devront fournir un PPS ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition entrant dans le délais de délivrance à la date de l'épreuve.

Les inscriptions se feront pour le Canitrail et la course nature auprès du site **chrono33.fr**

Le montant de l'inscription est fixé à 10€ sur place ou 10€.

L'organisation se réserve le droit d'accepter des inscriptions sur place le jour de l'épreuve.

Récompenses : Tous les participants de La Gouladaise auront un lot offert.

La Gouladaise récompensera les 3 premiers Homme/Femme au scratch pour le Canitrail et la course nature.

Parcours : La Gouladaise est une épreuve se déroulant en majorité sur des chemins forestiers et des monotraces. Le parcours peut s'avérer technique et exigeant à certains endroits, avec des montées, des descentes, des devers. Le parcours est fléché à l'aide de balises de couleur orange présentes tous les 100m. Le parcours doit être scrupuleusement respecté. L'organisation peut être amenée à modifier le parcours en cas de force majeure. Aucun véhicule suiveur (4x4, V.T.T, moto) ne sera toléré sur le parcours, hormis les véhicules de l'organisation.

Ravitaillement : Un ravitaillement liquide et solide sera présent pour les concurrents sur le sur le parcours, ainsi que sur site départ/arrivée. Des points d'eau seront disposés sur le parcours pour les chiens du Canitrail.

Abandon : Tout abandon doit être signalé à un membre de l'organisation et le dossard du concurrent remis à l'organisation.

Respect de l'environnement et de la propriété privée : Par respect de l'environnement et des espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner quelque déchet que ce soit sur le parcours sous peine de sanctions. Des sacs poubelles sont à la disposition des coureurs sur l'aire de départ/arrivée ainsi qu'au ravitaillement à mi-parcours. Par ailleurs, le parcours de La Gouladaise est un tracé essentiellement sur le domaine privé. Les propriétaires ont l'amabilité de nous permettre de traverser leurs terres. Il est indispensable de respecter les règles de propriété privée pour le bon déroulement de la manifestation (stationnement et circulation des véhicules sur les chemins...).

Droit à l'image et protection de la vie privée : L'organisateur pourra utiliser les éventuelles images de la manifestation sous quelques formes que ce soit, sur tout support, sur un territoire donné et pour une durée de 2 ans. L'engagement aux épreuves de La Gouladaise inclut de collecter des informations personnelles des participants. Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 11 janvier 1978 modifiée dite « informatiques et libertés », chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification de ses données personnelles.

Annulation/Report : Les organisateurs de La Gouladaise peuvent être amenés à reporter ou annuler l'épreuve en cas de force majeure. Si l'épreuve devait être annulée, un remboursement partiel pourrait être fait par l'organisation sur la base d'un montant déterminé en fonction des frais d'organisation engagés à la date de l'annulation.

Sécurité et assurances : Des signaleurs bénévoles seront présents tout au long du parcours et en particulier à chaque traversée de routes. Les concurrents s'engagent à respecter les consignes de ces signaleurs, à respecter le Code de la Route. En cas de non-respect, le concurrent sera considéré comme seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles et se verra d'ailleurs immédiatement disqualifié. L'organisation a souscrit une police d'assurance couvrant la manifestation. L'organisation informe toutefois les participants qu'il est dans leur intérêt de posséder à titre personnel un contrat d'assurance en cas de dommages corporels.

Modification et acceptation : Ce règlement pourra être modifié par l'organisation jusqu'au 09 mai 2026 au regard d'éléments incongrus survenus au dernier moment. Le règlement est considéré comme implicitement accepté par les participants à partir du moment où leur dossier d'inscription est pris en compte par l'organisation.

Le Comité d'Organisation